



CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 5 – 2021 / 2026

Séance du mardi 6 décembre 2022, 18h30 / 19h40
Suivie d'un apéritif dînatoire
Salle APEMS - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 6 décembre 2022

Préambule

Présentation de M. Vincent Masciulli, directeur de la Fondation AACTS – Addiction Action Communautaire & Travail Social

1. Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022	4
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe).....	4
2. Mot des directeurs	4
3. Quart parents	5
3.1. Avancement du dépouillement du sondage – Comment améliorer la visibilité du quart-parents par les parents – Assemblée des parents d'élèves – Comment améliorer la représentativité des parents des 2 établissements – Constitution d'un groupe de travail.....	5
4. Propositions de thèmes pour un prochain CET	6
4.1. Harcèlement scolaire – Point de situation Ping-Pong – Rencontre avec le chargé de prévention de l'ASR – Retour sur le projet Quarto – Retour sur le projet pilote « Précarité menstruelle » à Montreux-Est.....	6
5. Divers et propositions individuelles	6
6. Calendrier 2023	7

➤ **Sont présent-e-s :**

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mme Jacqueline Pellet
MM. Florian Manzini
Nicolas Büchler

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des Etablissements :

Mme Irène Mauroux
MM. Philippe Valazza
André Wismer
Guillaume Jordan

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des Etablissements :

Mme Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison)
MM. Laurent Molinari
Simon Smith

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Regina Andrade
M. Olivier Müller

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mmes Christine Chevalley, **groupe 1**
Sandrine Kern, **groupe 2**
Céline Cornaz, **groupe 3**
Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), **groupe 3**
Alexandra Ramser, **groupe 1**
Géralde Vuissoz, **groupe 4**
Coralie Monachon, **groupe 4**
MM. Xavier Désilets, **groupe 2**
M. Yanick Hess, **groupe 1**
Vincent Demaurex, **groupe 3**
Albert Richard, **groupe 4**
Marc Weber, **groupe 3**

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
EPSMO : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
MQJ8 : Maison de Quartier Jaman 8
TSHM : Travail social hors murs
BCE : Bureau communal des écoles
ASR : Association Sécurité Riviera

Préambule

Présentation de la Fondation AACTS (Addiction, Action Communautaire, Travail Social) par M. Vincent Masciulli, directeur.

En préambule, la Présidente présente M. Vincent Masciulli, directeur de la Fondation AACTS (Addiction, Action Communautaire, Travail Social) lien de la fondation : <https://aacts.ch/> et explicite son intervention. La Présidente et M. Masciulli font partie de la Commission Prévention Riviera et du Conseil Régional de prévention et de sécurité. Dans ces instances, une réflexion existe autour de la prise en charge de la jeunesse avec divers projets dans la région. La Commission Prévention Riviera reçoit une participation des 9 Communes de la Riviera de CHF 1,- par habitant afin de soutenir des projets concernant les jeunes sur ces communes. M. Masciulli est intervenu plusieurs fois pour signaler les problèmes avec les jeunes de la région. Il est intéressant de prendre conscience de ce qu'il se passe dans la région et d'avoir une vision de celle-ci et non pas seulement de la Commune.

M. Masciulli se présente aux membres. La Fondation est active dans 4 champs d'interventions dont le centre d'accueil se situe à Vevey et a mission de TSHM¹. Elle travaille auprès des écoles obligatoires et post-obligatoires avec un focus régional au niveau cantonal. Les intervenants voient à peu près 1500 élèves. Au centre d'accueil, 9000 contacts se comptent par année. Leurs deux autres missions sont le travail autour de la précarisation des publics et le champ des addictions.

La Fondation collabore avec le service des polices cantonales, régionales, et tous les organismes en lien avec le champ des addictions. C'est une évidence que le décrochage scolaire est un réel problème qui cumule les facteurs de vulnérabilité.

Aujourd'hui, le constat est que les jeunes sont dans une situation de crise notamment au niveau de leur santé mentale. Les conduites addictives et à risque sont en nette augmentation. Les chiffres régionaux et cantonaux, fédéraux le montrent. M. Masciulli tire la sonnette car il y a des problèmes de vigilance dans la région. Le marché du stupéfiant est relativement important. On n'a jamais eu autant de produits disponibles en quantité et en qualité avec des prix adaptés. Un mineur interpellé pour des raisons liées aux stupéfiants ne risque pas une peine de prison aussi conséquente qu'un adulte.

Il y a « un marché stupéfiants » régional de proximité relativement important. Des exemples sont cités. La problématique est la complexité de pouvoir intervenir auprès de ces jeunes. Il faut malheureusement attendre qu'il y ait un dérapage ou un signalement. L'Office fédéral de la santé publique va mener une recherche prochainement sur ces questions.

Autre problématique, le jeune qui se fera attraper avec une grosse somme d'argent et des substances devra de l'argent et potentiellement sera en danger ainsi que son réseau familial. La Suisse est un pays où la consommation de médicaments dépasse clairement les normes. Une explosion de l'automédication a été constatée ainsi que le mélange médicaments-alcool. Le premier dealer pour le jeune est la pharmacie de la maison. La puff, cigarette électronique créée en janvier 2020, est également un problème. Il s'agit d'une nicotine synthétique et 25 fois plus addictive qu'une cigarette standard. Une augmentation de 40% sur nouveaux et jeunes fumeurs a été constatée. Ce sont des préadolescents qui consomment ces produits. C'est alarmant au niveau de la santé publique avec, en plus, aucune base légale sur le canton de Vaud. Un autre produit qui est utilisé par les jeunes aujourd'hui est le protoxyde d'azote ; le gaz hilarant.

¹ TSHM : Travail social hors murs

Les intervenants de AACTS se sont rendu compte que les dispositifs qui fonctionnent sont les réseaux de proximité, les parents, les enseignant-e-s et les groupes santé. Le rapport de proximité entre élèves, parents, dispositifs scolaires, prévention, voir sécuritaire, l'ensemble des partenaires se mettant autour de la table peut avoir un effet concret et contribuer à éviter ce fameux décrochage ou désaffiliation du système. La Présidente remercie M. Masciulli pour son intervention.

1. Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente fait constater avec l'arrivée de M. Büchler que le quorum est atteint de justesse ainsi la séance peut continuer. Les personnes excusées sont annoncées.

M. Valazza fait constater qu'il manque « le » à la page 4, 6^{ème} paragraphe et Mme Altieri remercie au nom du quart parents qu'il soit noté à la fin de la page 6 l'adresse email cet@montreux. Le quart parents en est très content.

Le procès-verbal est validé avec les remerciements d'usage à son auteure.

2. Mot des directeurs

EPSMO² et EPSME³

M. Valazza initie sa présentation avec un discours conjoint entre les deux établissements qui reprend les thématiques notées dans l'ordre du jour puisque Mme Kern, directrice de Montreux-Est est excusée.

Il débute par la situation de l'accueil. Le flux actuel continue et augmente. Il est composé d'un quart d'Ukrainiens-niennes et trois quarts de ressortissant-e-s d'autres pays dont également beaucoup d'Europe. Les élèves arrivant de 1P à 6P sont enclassés au sein de l'établissement. Les 7P à 11S sont enclassés sur la Riviera. On arrive gentiment au bout du système et à saturation. Vevey peut encore ouvrir une classe. Sur la Riviera, il n'y a quasi plus de locaux disponibles. Une autre complication est de trouver des personnes compétentes pour encadrer ces enfants. La situation est tendue.

Deux classes d'accueil sont à la Tour-de-Peilz avec principalement des élèves venant d'Ukraine domiciliés au foyer de l'ancien hôpital de Montreux. L'ouverture d'un dispositif d'accueil MNA (mineur non accompagné) dans un appartement à Clarens avec 12 places dont une partie de ces mineurs seront probablement en âge de scolarité est imminente.

Les élèves ukrainiens-niennes en classe d'accueil dans le canton de Vaud sont au nombre de 1200. L'effort est massif et des questions se posent pour la suite.

M. Müller vient sur le sujet des Ukrainiens-niennes scolarisés au collège des Avants. La Présidente indique qu'actuellement environ 400 permis S ont été délivrés sur le territoire communal. Les enfants sont scolarisés en partie au collège des Avants mais pas complètement. La majorité des Ukrainiens-niennes de Montreux vivent chez des privés ou dans des appartements ; seulement 120 personnes sont au foyer de l'hôpital à Montreux. Cette mesure a été prise suite à la vague d'augmentation d'élèves à Montreux-Est. La Présidente précise à M. Müller qu'elle a répondu aux questions qui touchaient les Ukrainiens-niennes lors de l'interpellation de M. Moyard au dernier Conseil communal (voir annexe). Dans les réponses, il est indiqué ce qui a été mis en place sur Montreux.

² Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest

³ Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Les compétences d'enclassement sont des compétences des Établissements scolaires. Mme Kern, directrice de Montreux-Est, a été autorisée par le Département à organiser son établissement avec un collège de premier accueil aux Avants.

M. Müller explique que des élèves de 1P et 2P montent aux Avants et cela ne se passe pas très bien. Le Canton dit qu'à partir de 5P on peut faire des classes d'accueil. M. Müller trouve dommage de mettre tous les Ukrainiens-niennes ensemble et que ces enfants ne puissent pas intégrer une classe normale.

La Présidente spécifie qu'il s'agit de l'organisation scolaire, la Commune n'est pas compétente pour répondre, chacun a sa place. La Présidente ajoute que ce n'est pas au CET qu'il faut le dire car le CET n'a aucune prise sur l'enclassement. La Présidente informe que M. Müller doit s'adresser directement au Canton, à la DGEO⁴ et éventuellement prendre rendez-vous avec Mme Kern pour l'aspect local. Le CET n'a aucune compétence.

Mme Valazza spécifie que certaines écoles vaudoises face à cette situation sont en crise. En bout de chaîne, les directeurs-trices doivent trouver des solutions pour ne pas faire exploser le système.

Par rapport à la situation des écoles montreusiennes, le directeur expose le fait que les deux établissements ont une bonne entente. Les deux établissements ont envie de travailler ensemble en cohérence avec la Commune. Ils travaillent également avec le BCE⁵ naissant au moyen de 3 commissions afin d'avoir une vision globale et commune sur Montreux.

3. Quart parents

3.1. Avancement du dépouillement du sondage – Comment améliorer la visibilité du quart-parents par les parents – Assemblée des parents d'élèves – Comment améliorer la représentativité des parents des 2 établissements – Constitution d'un groupe de travail

La Présidente informe que Mme Vuissoz a signalé par courriel que le sondage demandait un travail conséquent. De ce fait, elle souhaite lancer un appel pour le dépouillement du 19 décembre 2022 de 17h00 à 19h00 à la MQJ8⁶ pour collaborer au dépouillement du sondage parents. Demain l'appel sera transmis par courriel par Mme Rossetti.

Mme Andrade confirme le laborieux travail. C'est un succès au niveau de la participation des parents qui ont répondu aux questions mais ont également rajouté du texte et parfois des schémas. Cela rend l'exercice très compliqué mais globalement le quart parents est enchanté des retours. Les questions sécuritaires sont vraiment à l'ordre du jour. La question des congés est très partagée. En revanche, la tendance qui se dégage du premier dépouillement est qu'on va effectivement aboutir à un vote pour la mise en place d'un jour de congé. Au niveau sécuritaire, il y a des propositions qui sont majoritairement retenues (envisager des gendarmes couchés ou des créations de passages piétons). Toutes les bonnes volontés autour de cette table seraient les bienvenues. Mme Andrade informe qu'un tableau Excel est utilisé pour rendre les résultats lisibles mais c'est très long. Elles ont essayé de se les partager par collègues. La tendance est positive de prendre un jour de congé en proposant un week-end prolongé (le mercredi de l'Ascension, le mardi du Jeune fédéral).

M. Smith informe que les questionnaires sont à disposition à la réception de la MQJ8.

⁴ Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud

⁵ Bureau communal des écoles

⁶ Maison de Quartier Jaman 8

La Présidente aborde les sujets du point 3 sur les préoccupations d'amélioration de la visibilité du quart-parents, comment faire des assemblées des parents d'élèves, améliorer la représentativité des parents nécessitant sans doute la constitution d'un groupe de travail avec la participation des représentants de chaque quart afin d'avoir une réflexion autour de ces questions. Mme Pellet demande si un membre qui n'appartient pas au quart parents serait intéressé à participer à un groupe de travail. Mme Altieri imaginait une discussion générale, mais Mme Pellet explique qu'il faut une liste de propositions concrètes au lieu d'une grande discussion. Mme Altieri se demande si chacun pourrait y réfléchir pour la prochaine séance.

La Présidente propose que durant l'appel pour le dépouillement il soit également demandé la remise de toutes les idées et propositions pour dynamiser la visibilité du quart parents.

Mme Altieri trouve que le quart parents a déjà beaucoup de chantiers en route. Un groupe de travail c'est du temps en plus. Mme Pellet propose que les idées des personnes soient envoyées pour fin janvier pour dynamiser la visibilité du quart parents. Il faudrait un document de synthèse permettant au CET de se prononcer pour la prochaine séance.

4. Propositions de thèmes pour un prochain CET

4.1. Harcèlement scolaire – Point de situation Ping-Pong – Rencontre avec le chargé de prévention de l'ASR⁷ – Retour sur le projet Quarto – Retour sur le projet pilote « Précarité menstruelle » à Montreux-Est

L'objectif de la Présidente par ces divers points est de savoir lesquels seraient prioritaires pour les membres dans le déroulement de l'année. Le point sur le projet précarité menstruelle sera mis à l'ordre du jour car la Présidente sera tenue au courant de l'évolution par des intervenants cantonaux. M. Müller propose le point ASR. Mme Pellet proposera de faire venir M. Emery, chargé de prévention de l'ASR et M. Volpe, responsable de l'Office de la mobilité. Mme Altieri, ayant participé au projet Quarto, pourra faire un retour à la prochaine séance. Les autres sujets seront gardés en réserve.

5. Divers et propositions individuelles

A la page 6 du procès-verbal, Mme Altieri trouve que le contenu se termine en queue de poisson, aucune décision n'est prise. Elle pense qu'il serait mieux de se concerter et de prendre position. La Présidente demande si elle souhaite que le CET se prononce sur le recours à la tablette à l'école. La Présidente propose de traiter le point informatique et tablette à l'école lors d'une prochaine séance afin d'avoir des renseignements par les directeurs-trices sur ce qui se met en place. A partir de là, une discussion pourra s'ouvrir tout en sachant que le CET n'a pas à se prononcer sur l'aspect pédagogique, de compétence cantonale. Mme Altieri propose que, pour mesurer les inquiétudes, il pourrait y avoir une présentation de ce qui se passe dans les petites classes.

M. Valazza spécifie que pour l'instant il ne se passe rien dans les petites classes. La Présidente demande que les directions des écoles donnent simplement une information sur ce qui est en place et comment les choses se précisent pour la rentrée 2023.

La Présidente aborde les questions de Mme Brünisholz par rapport au collège des Avants. La réponse à l'interpellation concerne cette ouverture (voir annexe). Le sujet est donc clos. Mme Brünisholz a soulevé une question de transport concernant l'attente de certains élèves à la gare de Chamby avant de remonter au Vallon de Villard. La question a été soumise à Mme Graf, parent du Vallon de Villard. Un retour sera donné. La Présidente informe que cette information sera relayée à Mme Brünisholz avec également la réponse au Conseil communal. M. Smith spécifie que Mme Graf arrive souvent

⁷ Association Sécurité Riviera

avec des propositions constructives. Mme Mauroux est étonnée car elle confirme que Mme Graf avait ajusté les horaires pour qu'il n'y ait pas cette attente. La Présidente remercie Mme Mauroux de faire également le lien.

La réponse de l'ASR concernant la circulation dangereuse au début de l'avenue des Alpes a été transmise aux membres (voir annexe). M. Müller trouve qu'il s'agit d'information et pas de l'intention. Ce sujet pourrait venir en discussion en février. La Présidente propose d'inviter M. Volpe à une prochaine séance afin de développer le document.

La Présidente informe que Mme Brünisholz s'était adressée à l'adresse email cet@montreux.ch. Mme Hammer a également utilisé cette adresse posant une question par rapport à l'ouverture de la bibliothèque. Une séance est organisée à ce sujet avec la direction des écoles et avec les bibliothèques communales, car le statut des bibliothèques va changer. Avec ce changement de statut et une participation financière du Canton, le CET sera renseigné de ce qui sera organisé à Montreux. En sachant que les bibliothèques ne sont pas un lieu de garde mais de culture.

La Présidente a le plaisir de partager un moment convivial avec les membres autour d'un apéritif dînatoire.

6. Calendrier 2023

Les prochaines séances auront lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- mardi 21 février 2022 à 18h30
- jeudi 22 juin 2022 à 18h30
- mardi 12 septembre 2023 à 18h30
- jeudi 23 novembre 2023 à 18h30

Annexes : - Questions de Mme Muriel Brünisholz
 - Réponse de M. Rocco Volpe de l'ASR
 - Réponse à l'interpellation Moyard – Ecoliers ukrainiens aux Avants

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
 - La Municipalité pour information
 - Suite à validation par le CET sur le site internet communal

Courriel du 3 octobre 2022 de Mme Muriel Brünisholz à l'adresse email : cet@montreux.ch

Mesdames, Messieurs, bonjour ,

Je me permets de vous écrire pour vous poser quelques questions et pour vous faire part de quelques constatations.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les horaires de Montreux Est sont différents de ceux de Montreux Ouest?

Il y a quelques semaines nous avons reçu une lettre concernant la situation aux abords des écoles qui nous a été transmis par le quart parents.

J'aimerais vous faire part des difficultés en tant qu'habitants des hauts de Montreux. Habitant Orgevaux mes enfants sont tributaires des transports publics. Mais certains horaires ne sont pas adaptés. Le matin c'est parfait à midi un premier bus va jusqu'à Brent puis revient chercher les enfants à Chernex pour aller au Vallon le bus part de Chernex à 12h15 et arrive au Vallon à 12h45 en principe mais il faut habiter à proximité de l'arrêt de bus pour être sûr que nos enfants puissent avoir au moins 30 minutes à la maison car le bus repart du Vallon à 13h30. L'après-midi c'est parfait aussi mais à 16h là aussi il fait d'abord un trajet à Brent et ensuite il prend les enfants pour les hauts. Il est à 16h15 à Chernex donc 30 minutes après la fin de l'école et arrive à Chamby à 16h35 ce qui n'est pas très pratique pour les enfants qui prennent le train et qui doivent attendre 1h à la gare de Chamby pour remonter. Nous ne voulons pas faire les parents taxi mais malheureusement nous n'avons pas trop le choix.

Vous allez me dire que nous avons choisi d'habiter sur les hauts c'est vrai et on assume complètement mais avec la crise sanitaire que nous avons eue je pense que certaines personnes cherchent à s'éloigner de la ville pour avoir de l'espace autour d'eux.

J'ai eu l'occasion de participer à une séance du conseil d'établissement et comme j'ai pu le comprendre les établissements scolaires sont pleins, je me permets de vous faire constater qu'il y a aux Avants un bâtiment scolaire vide qui certes mériterait un rafraîchissement mais qui pourrait accueillir les enfants des hauts et qui permettrait de résoudre les problèmes de transport et de parents taxi.

En vous remerciant de l'attention portée à ma lettre je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs mes salutations distinguées.

Brünisholz Muriel

Courriel du 3 novembre 2022 de Mme Muriel Brünisholz à l'adresse email : cet@montreux.ch

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous écrire car j'ai quelques interrogations.

Je vous ai déjà écrit un email dernièrement pour vous faire part des difficultés avec les horaires de bus et de train.

Mais aujourd'hui j'ai une autre interrogation.

Comme j'ai pu le comprendre les écoles sont pleines et des contenaires ont été installés pour pouvoir accueillir tous les élèves.

Cela fait quelques années que nous essayons de faire rouvrir l'école des Avants mais sans succès malheureusement. J'ai pu comprendre qu'à l'heure actuelle l'école des Avants est ouverte pour les enfants Ukrainiens.

Cela est très bien pour eux mais alors pourquoi jusqu'à présent avoir refusé d'ouvrir cette école aux enfants des hauts ?

Cette école pourrait permettre de régler des problèmes de logistique et de trajets pour les parents des hauts.

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à mon mail, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs mes meilleures salutations.

Brünisholz Muriel

Circulation dangereuse au début de l'Av. des Alpes

Ci-dessous l'extrait d'une réponse concernant cette problématique. Concernant les points soulevés, nous pouvons répondre plus précisément de la manière suivante - en rouge directement dans le texte :

Photo 1 : (à côté de restaurant indien Kashmiri restaurant "Chez Bilia")

Les voitures arrivant ici doivent légèrement monter, tourner à gauche et la seule indication faisant état d'une école à proximité est la signalisation triangulaire école sur la route (sous la voiture grise de la photo). En légère montée, léger virage, sans aucune marque (par exemple ces bandes rouges épaisses qui permettent d'alerter le conducteur qui roule dessus), les conducteurs à cet endroit ne sont pas vraiment rendus attentifs qu'il y a une école à proximité.

Proposition:

- **mettre un grand panneau triangulaire avec feux clignotants "Attention école" sur le panneau existant, à droit sur la photo**

⇒ **C'est une mesure qui est adoptée par plusieurs communes. Actuellement la DGMR autorise le panneau école avec un flash au sommet du triangle. Ces panneaux coûtent environ CHF 4'000.- et fonctionnent avec un panneau solaire programmable selon les horaires d'entrée et sortie des écoles. Des panneaux similaires ont été posés à la Pouponnière et sur la Grand'Rue.**

Photo 2 : juste avant le premier passage piéton

Ce passage est utilisé par les écoliers qui rejoignent le collège d'Etraz par la rue d'Etraz (où là aussi il y a un passage piéton à emprunter qui souffre aussi du manque de visibilité ou de mise en garde claire et efficace). Il y a souvent des voitures mal garées côté gauche (exemple sur la photo !) et la visibilité pour les enfants de traversant de gauche à droite et parfois mauvaise. Idem pour la visibilité des enfants qui déboulent de la rue d'Etraz en pente pour traverser de droite à gauche sur la photo, elle n'est pas optimale. Il y a en plus un carrefour avec des voitures qui bifurquent, d'autre pas, et plein de choses qui peuvent altérer l'attention des conducteurs, en particuliers ceux qui ne connaissent pas bien cet endroit et cherchent qqch. Il m'est arrivé une fois en traversant de gauche à droite, qu'une voiture ne m'a tout simplement pas vu alors que j'étais au milieu de la chaussée sur le passage piéton, sans réflexion de ma part pour reculer d'un pas, elle me fonçait dedans. => **Constat : ce passage piéton n'est pas sûr et la sécurité doit être améliorée.**

Proposition:

- mettre juste avant le passage piéton ces bandes épaisses qui font du bruit lorsqu'on roule dessus

- ou alors mettre ici juste avant le panneau "attention école" triangulaire avec des clignotants aux angles.

⇒ **Les bandes rugueuses devraient être de la même teinte que la chaussée (seule couleur autorisée par la DGMR). De notre côté, nous ne sommes pas favorables à cette mesure. En effet, cela génère du bruit supplémentaire, ce qui n'est pas souhaitable en milieu urbain.**

⇒ **Pour le panneau, idem que ci-dessus.**

Photos 3 : Vue sur le second passage piéton (plus au fond, où il y a une voiture rouge)

Ce passage piéton bénéficie parfois d'un agent de sécurité, mais pas toujours, c'est très aléatoire quand il est là ou pas, et à quels horaires. A titre personnel, je n'ose pas encore dire à mon fils de 7 ans d'y aller seul. S'il y avait toujours un agent, je le laisserais aller et rentrer tout seul (j'habite le complexe d'immeuble de la Paix). Avoir l'assurance qu'un agent soit toujours là entre 8h15 et 8h35 et aussi à 12h, 14h et 16h serait bien. A défaut, ce qui est compréhensible, on ne peut peut-être pas tout le temps mobiliser quelqu'un, ce passage mériterait aussi une plus grande sécurité au niveau de la signalisation. Là aussi, on a manqué de m'écraser une fois. Les voitures bifurquent dans tous les sens à cet endroit, il arrive qu'il ne se concentre pas sur un piéton en train de traverser.

=> **Constat: ce passage piéton n'est pas sûr en l'absence du policier, la sécurité devrait être améliorée**

Une autre piste d'amélioration serait de passer tout ce tronçon à 30 km/h, est-ce une issue envisagée ? (idem devant collège Montreux-Est)

⇒ **Notre préavis : ci-dessous en réponse au courriel de l'employée de votre administration.**

⇒ **L'extension de la zone 30 km/h (Etraz, projet en cours de consultation auprès de la DGMR) serait une possibilité. Toutefois, une étude devrait être réalisée, ceci avec le risque de suppression de certains passages pour piétons et l'abandon des pertes de priorités.**

Nous avons bien reçu votre message et sommes sensibles à la problématique de la sécurité des piétons. Après analyse de la situation, il est vrai que pour les véhicules venant de l'Est (visibilité de 40m) est limite, en effet les normes recommandent depuis peu de se baser sur la V85 (comportement du 85% des usagers – valeur limite supérieure) des véhicules qui circulent pour définir la distance de visibilité.

Actuellement cette valeur est de 39 km/h, donc distance nécessaire 39 mètres, soit conforme à la norme VSS, mais limite.

Concernant la signalisation actuelle, même si elle n'est pas obligatoire en localité, elle doit se situer au droit du passage pour piétons, donc aucun changement ne peut être envisagé

Des aménagements seraient possible, mais nous devons exclure l'îlot central, qui poserait des problèmes pour les camions qui déboucheraient de la rue de la Paix pour se diriger vers l'Est. De plus tout autres aménagements proposés devraient l'objet d'une Décision Municipale, respectivement d'une procédure d'enquête par le service des travaux de la Ville, avec souvent comme conséquence pour les seuils des nuisances sonores supplémentaires.

Dès lors je sou mets cette problématique à Monsieur Valentin Mento du service des Travaux, en charge de la sécurité des passages pour piétons sur le territoire Montreusien, qui nous lit en copie, pour compléter cette analyse, respectivement de nous renseigner si d'autres mesures sont envisagées.

Meilleures salutations.



Rocco Volpe
Responsable de l'Office de la mobilité

Adresse postale : Rue du Lac 118, C.P. 434, CH-1815 Clarens
Tel: 021 966 84 29 – Secr : 021 966 84 34 - Fax: 021 966 84 36
Bureau : Rue du Simplon 38, CH-1800 Vevey
volper@securiv.ch - <http://www.securite-riviera.ch> – [Nous situer](#)

Photo 1 :



Photo 2 :



Photo 3 :



Réponse à l'interpellation Moyard – Ecoliers ukrainiens aux Avants

Séance du CC du 16 nov. 2022

Prise en charge des écoliers ukrainiens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Lors de la séance organisée le 2 juin dernier au sujet de la mise à disposition de l'ancien hôpital à l'EVAM, pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, la possibilité d'ouvrir des classes d'école dans les bâtiments a été évoquée.

Hors, nous apprenions au dernier conseil que la municipalité mettait trois classes d'accueil à disposition aux Avants, un lieu qui est bien éloigné du centre et de l'hôpital.

Loin de moi l'idée de remettre en question l'accueil que nous réservons aux réfugiés de guerre, mais c'est par soucis pour la sécurité de ces enfants que je souhaite poser à la municipalité les questions suivantes :

1. Des classes ont-elles ou auraient-elles pu être ouvertes dans l'ancien hôpital ? Si non, quelles sont les raisons qui ont bloqué cette possibilité ou fait pencher le choix pour celles des Avants ?
2. Comment seront organisés les trajets des élèves ? Utiliseront-ils le train ou des bus pour monter aux Avants
3. Si le bus a été retenu, comment est justifié ce choix au vu d'un transport public existant (le train) et d'une route de montagne parfois enneigée l'hiver ?

En préambule aux réponses à M. l'interpellateur, il y a lieu de préciser un certain nombre de points par rapport à la prise en charge des écoliers réfugiés ukrainiens.

Tout d'abord, rappeler que la Commune n'a aucune compétence en matière d'ouverture, de fermeture ou d'effectifs de classes.

Il en est de même pour l'encadrement des élèves durant le temps scolaire.

L'organisation et la répartition de l'enseignement relèvent du canton, du Département de l'Enseignement et de la Formation qui alloue des ressources à chaque établissement scolaire, ceux-ci les répartissant selon leurs besoins.

La compétence et les responsabilités communales touchent à la mise à disposition des locaux adéquats pour le bon déroulement de l'enseignement.

Ce sont les établissements scolaires qui font état de leurs besoins et la Commune doit, en fonction de ceux-ci, mettre des locaux à disposition.

Il est également de responsabilité communale de prendre en charge l'organisation des éléments touchant les moments avant, entre et après les temps purement scolaires (repas de midi, devoirs surveillés ou transports des écoliers, par ex.).

1. Des classes ont-elles ou auraient-elles pu être ouvertes dans l'ancien hôpital ? Si non, quelles sont les raisons qui ont bloqué cette possibilité ou fait pencher le choix pour celles des Avants ?

Pour faire face à l'afflux d'écoliers réfugiés, Montreux-Est a demandé que 3 locaux de classe, au moins, puissent lui être attribués, en plus des salles déjà à disposition.

Les directions des 2 établissements scolaires montreusiens ont visité les locaux de l'hôpital qui sont aujourd'hui au maximum de leur capacité d'accueil.

Ils ont constaté que les 2 salles qui avaient été envisagées pour accueillir des élèves n'étaient pas adéquates (problèmes de surface et de restes de matériel hospitalier fixe qui aurait nécessité un désamiantage, par ex.)

De plus Montreux-Est souhaitait une structure dite « de 1^{er} accueil », sur un même site car il y avait d'abord un travail qu'on pourrait appeler « d'approche scolaire » à effectuer avant que les enfants puissent poursuivre en classe régulière.

En effet, il faut savoir qu'en Ukraine, l'école obligatoire commence à 7 ans, alors que chez nous, c'est à 4 ans, d'où certaines difficultés à scolariser les tout jeunes ukrainiens.

Cette vision « d'approche scolaire » en classe de 1^{er} accueil a été validée par l'autorité politique cantonale sur demande de la direction d'école.

Le collège des Avants à pu être mis à disposition car la Commune l'a toujours entretenu, dans l'optique d'une possible réouverture si les effectifs des élèves du village le permettaient, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Il a même été même procédé dernièrement à des travaux programmés depuis longtemps.

Il est aussi à noter que deux jeunes et les plus grands élèves ukrainiens se rendent à La Tour-de-Peilz et à Villeneuve dans le cadre d'une organisation mise en place par les établissements scolaires de la régionale Riviera des directions d'école.

2. Comment seront organisés les trajets des élèves ? Utiliseront-ils le train ou des bus pour monter aux Avants

Il faudrait dire « sont » plutôt que « seront organisés » puisqu'aujourd'hui, les élèves se rendent sur place en train accompagnés par une collaboratrice communale et deux adultes ukrainiennes engagées par l'EVAM dans le cadre d'un programme d'occupation.

Les enfants accompagnés proviennent de familles hébergées par des privés et de celles du foyer de l'hôpital. Les premiers sont accompagnés depuis la gare de Montreux et les autres depuis l'arrêt des Vuarenes, tout proche du foyer de l'hôpital.

Les classes ne sont ouvertes que le matin et tout le monde rentre à la mi-journée pour prendre le repas de midi dans les familles ou au foyer.

Le dispositif de ce 1^{er} accueil est en place depuis la rentrée des vacances d'automne, soit le 31 octobre. Il est susceptible de régulations.

3. Si le bus a été retenu, comment est justifié ce choix au vu d'un transport public existant (le train) et d'une route de montagne parfois enneigée l'hiver ?

Le bus n'a pas été retenu et les enfants prennent le train.

La Municipalité a ainsi répondu à l'interpellation de M. Moyard.